

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT
Nombre de Conseillers élus: 15
En fonctions: 15
Présents: 13

COMMUNE DE MAISONSGOUTTE
Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 2 Novembre 2001

Sous la Présidence de Mr ADRIAN Serge, Maire

Absents excusés: Mrs. BOES Yves - DOLLE Jean Marc

- Le Conseiller HUMBERT Cyrille a été désigné comme Secrétaire de Séance

1) Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Conseil a approuvé sans objection le compte rendu de la dernière séance

2) Lotissement communal (3ème tranche)

Le Conseil prend connaissance des différents devis pour les travaux de viabilité avec une dépense totale estimée à 2 223 047 Frs H.T. (338 901 Euros).

Le règlement d'urbanisme en cours d'élaboration sera soumis à la décision du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

3) Location de terrains communaux - fixation des tarifs

Le Conseil, après en avoir délibéré fixe à compter du 1.1.2002 les tarifs comme suit:

- Pour les commerçants ambulants: (place à l'entrée du village ou autres) 10 Euros
- Stockage de bois au lieu dit "Rüst": 10 E
- Camping pratiqué sur le terrain communal au lieu "Deckerain" près du Blanc-Noyer:
Forfait pour 3 jours: 22 E - par jour: 8 E
- Concession trentenaire dans le cimetière communal: 100 E

4) Vote de crédits supplémentaires par décision modificative

Le Conseil Municipal autorise les ouvertures et dépassements comme suit:

D.M. No 3/2001 - Budget 2001

Compte	Investissement	Dépenses	Recettes
165	Remboursement caution	+ 1.500	
21318/108	Travaux neuf 26, Otzenbach	+ 13.000	
21312/112	Installation chauffage central	- 4.500	
21534	Eclairage public	- 10.000	
	Balance.....	0	

5) Demandes d'autorisations

A) Du corps des sapeurs-pompiers pour l'aménagement d'un bureau au 26, Rue Otzenbach

Le Conseil autorise les Sapeurs-Pompiers à aménager à leurs charge un bureau à l'intérieur du bâtiment communal selon projet reçu

B) Lettre de l'Association "Les Rollmops"

A la demande reçue, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne plus revenir sur la décision qui a été prise à la dernière réunion du 28 Septembre dernier, c'est à dire; l'ensemble du chapiteau devra être démonté entièrement